

Service des affaires sociales et de la petite enfance

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des affaires sociales et de la petite enfance, auquel sont rattachés l'accueil familial de jour, le jardin d'enfants « Les Mouflets » et le CVE « Les Petits Loups » est composé de l'effectif suivant :

- Chef de service
- 2 assistantes 150 %
- Coordinatrice accueil familial de jour 60 %
- 2 collaboratrices administratives 80 %
- Jardin d'enfants « Les Mouflets » :
Directrice et 2 éducatrices 170 %
- CVE « Les Petits Loups » :
Directeur, 5 éducateurs(trices)
et une intendante 570 %

TACHES DU SERVICE

Les diverses tâches assumées par le service sont les suivantes :

- Office du logement (logements communaux et subventionnés, Commission d'attribution de la Résidence du Bois, soutien divers, procédures d'expulsion).
- Octroi des aides et subsides communaux.
- Gestion des mesures d'allègement de la taxe au sac (distribution de sacs gratuits).
- Aînés (Quartiers solidaires, sortie annuelle, nonagénaires).
- Office du travail, registre des entreprises (en cours de transfert au Service des finances).
- Accueil familial de jour (recrutement des accueillantes, placement des enfants).
- Administration de l'AJESOL (prestations de service au profit de l'association).
- Administration du jardin d'enfants « Les Mouflets » et du CVE « Les Petits Loups ».

PREAMBULE

C'est le 1^{er} janvier que nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de notre service le personnel de la garderie « Vanille-Chocolat ». Après une année 2013 où le personnel est passé par tous les tourments avant la confirmation de la reprise de l'exploitation par la Commune, cette année 2014 laissera certainement un meilleur souvenir à une équipe qui a dû à nouveau s'investir énormément, mais cette fois pour préparer l'installation et l'intégration de ses nouveaux locaux au chemin de la Forêt. Avec ce déménagement et un nouveau nom, le personnel du CVE « Les Petits Loups » a cette fois définitivement tourné la page et voit à nouveau l'avenir avec sérénité.

Toujours au sujet des reprises d'exploitation, c'est également au début de l'année que le comité de l'Association des parents pour la petite enfance (APPE) s'est approché du service pour annoncer sa difficulté à assurer la gestion du CVE Domino depuis son agrandissement. Ainsi, après avoir obtenu l'accord du Conseil communal dans sa séance de mai, un travail conséquent a été entrepris, en collaboration avec le Service des ressources humaines, pour que cette structure d'accueil de 102 places puisse intégrer le giron communal le 1^{er} janvier 2015.

Les activités en lien avec l'administration du réseau d'accueil de jour des enfants, prestation assurée au profit de l'AJESOL, continuent à se développer. Si notre service a pour tâches principales l'administration générale du réseau et son financement, il a également le mandat, avec le Comité directeur, d'en maîtriser les coûts. A cet effet, l'inscription centralisée pour l'ensemble du réseau a été mise en ligne durant l'été et une application pour la gestion des placements est à disposition des structures depuis l'automne.

Concernant le logement, c'est dès le 1^{er} mars que les 54 nouveaux logements subventionnés, construits par La Maison Ouvrière au chemin de la Forêt, ont vu arriver leurs premiers locataires. La procédure d'attribution n'a pas été simple au vu du nombre très important de dossiers qu'il a fallu traiter (plus de 120), en collaboration avec la gérance en charge de ce

locatif. La mise sur le marché de ces logements a pu démontrer, si besoin était, que la nécessité de logements à loyers modérés est grande et que la problématique des petits appartements, moins chers mais sur-occupés, est bien réelle.

Logement toujours avec la poursuite de l'application du « Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens » au bâtiment du chemin de Veilloud 5-7 auquel les derniers appartements seront soumis début 2015 selon les échéances des baux. Une partie des logements de la route du Bois 2-4 ont également pu basculer sous le nouveau régime en fonction des changements de locataires et en respectant le droit du bail.

D'une manière générale, l'ensemble des prestations du service continue à évoluer, ceci en lien avec le développement de notre Ville et des réponses à apporter aux attentes de la population. C'est pourquoi, en prenant également en considération la très forte augmentation de la taille du service avec l'arrivée des deux centres de vie infantine (Les Petits Loups et Domino), la Direction du service a souhaité procéder à une étude devant permettre d'envisager une réorganisation. Cette étude débouchera sur des propositions qui seront faites début 2015 à la Municipalité.

Enfin, du côté du groupe « les 55 + d'Ecublens » qui, dans le cadre du projet « Quartiers solidaires » initié en collaboration avec Pro Senectute, continue à développer ses activités, tout va bien. Bénéficiant depuis le début de l'année d'un local attitré au chemin de Veilloud 5, ses membres peuvent dorénavant se réunir facilement pour mener à bien l'organisation des différentes activités. Le projet est une grande réussite, même si des étapes sont encore à franchir avant de prétendre à une pleine autonomie du groupe au printemps 2016. L'année prochaine sera une année charnière importante à ce titre.

Perspectives

Les projets initiés suivants se poursuivront ou se finaliseront en 2015 :

- La consolidation de l'AJESOL sera toujours à l'ordre du jour tout en poursuivant le développement et l'efficacité du réseau, en particulier concernant le parascolaire et l'accueil des enfants durant les vacances scolaires.
- L'introduction du RDU (revenu déterminant unifié) pour les prestations d'accueil de la petite enfance a, à nouveau, été repoussée. Un groupe auquel nous participons travaille sur un projet qui devrait déboucher sur une proposition de version simplifiée. Il faudra toutefois que les organes exécutifs et législatifs cantonaux l'acceptent en finalité.
- En ce qui concerne le logement, comme mentionné en préambule, le travail ne manquera pas dans ce domaine et le service se doit de rester attentif à la problématique locale et aux opportunités qui peuvent se présenter. La mise en œuvre du « Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens » se poursuivra, tout comme notre participation à la Plateforme logement de l'Ouest lausannois qui coordonne les actions au niveau du district.
- Pour nos aînés, et dans le cadre de « Quartiers solidaires », un soutien continuera à être apporté au groupe « 55+ » par le service. En vue du futur départ de Pro Senectute, il aura peut-être même tendance à s'intensifier.

Outre cette liste non-exhaustive des projets, la réorganisation du service en fonction de sa forte croissance sera l'objectif principal à réaliser pour sa Direction d'ici à l'été prochain.

AIDES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

Bons de repas

Les bénéficiaires de prestations complémentaires, qui ont leur domicile sur la Commune, peuvent bénéficier d'un carnet de 15 bons (valeur Fr. 5.- x 15) deux fois dans l'année. Une correspondance les en informe chaque année.

Pour le 1^{er} semestre 2014

342 bénéficiaires, mais seulement 230 personnes, ont réclamé leur carnet¹ (soit 3'450 bons de repas).

Pour le 2^e semestre 2014

352 bénéficiaires, mais seulement 207 personnes, ont réclamé leur carnet (soit 3'105 bons de repas).

3'640 bons ont été utilisés dans un restaurant d'Ecublens, 31 à Chavannes-Renens et 2'141 à Renens.

Allocation de Noël

Une allocation de Fr. 60.- a été versée à 342 bénéficiaires de prestations complémentaires vivant à leur domicile², pour un montant total de Fr. 20'520.-.

Traitement d'orthodontie

Une participation au financement pour traitement d'orthodontie a été accordée.

Conservatoires et écoles de musique

Deux participations au financement des écolages auprès des conservatoires et écoles de musique ont été accordées.

Aides financières d'urgence

Durant l'année écoulée, 11 familles ou personnes ont bénéficié d'une aide financière :

- soit des aides pour des frais d'obsèques ;
- soit des aides casuelles diverses dans des situations particulières.

Donations spéciales

Grâce à la générosité de deux donateurs privés, nous avons pu, en fin d'année, d'une part, avec la collaboration du CSR, remettre à 14 familles des bons d'achat à faire valoir dans les magasins d'une grande chaîne alimentaire et, d'autre part, avec la collaboration de l'AAS, attribuer à 32 bénéficiaires ou familles des bons va-

lables au Centre commercial du Croset. Un don a également pu être effectué à l'Association « Repas du Bonheur » pour l'organisation de ses repas de fin d'année.

Dons aux institutions – Fondations

En fin d'année, une aide financière sous forme de dons a été octroyée à 49 institutions s'occupant, entre autres, de familles en difficultés sociales, médico-sociales ou de réinsertion professionnelle, agissant tant sur un plan local, régional, cantonal, romand, national que tiers-mondiste, pour un montant total de Fr. 29'000.-.

De nombreuses demandes de participations financières nous parviennent également en cours d'année ; il nous est difficile d'y répondre positivement au vu du budget que nous avons à disposition. Dans la mesure où ces aides sont octroyées à des associations qui font un travail souvent bénévole pour soulager les différents maux de notre société, elles sont, par transitivité, destinées à favoriser l'action bénévole.

Subventions aux institutions et associations

Les institutions et associations suivantes bénéficient d'une subvention annuelle :

- Afiro
- Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois
- Association Destiny
- Association Lire et Ecrire
- Association Présence, aumônerie de rue
- Centre social protestant
- Club des aînés de la paroisse de Chavannes-Epenex
- Entraide familiale de Renens et environs
- Fédération vaudoise de coopération
- Français en jeu
- Le Défi, permanence chômage
- Medair.

Montant total des subventions octroyées : Fr. 64'828.35.

Mesures sociales d'allègement de la taxe au sac

En application de la directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe, 2'310 bons (2'590 en 2013), permettant de

¹ Il va sans dire que les carnets sont envoyés aux personnes à mobilité réduite et qui en font la demande.

² Cette allocation n'est pas versée aux personnes vivant en EMS.

retirer un rouleau de 10 sacs de 35 litres, ont été distribués, soit :

650 bons suite à une naissance, 1'415 pour des enfants jusqu'à 3 ans et 245 sur attestation médicale en raison de problème d'incontinence ou autre maladie.

Nonagénaires – Entrée dans la 100^e année et plus

Les Autorités communales ont fêté en 2014 :

- 23 nonagénaires (17 à domicile et 6 en EMS) qui ont chacun reçu une édition originale d'un journal du jour de leur naissance et une terrine de fleurs des mains du (de la) représentant(e) de la Municipalité. Ces deux objets accompagnent la traditionnelle tourte pour les personnes se trouvant en EMS et le fauteuil voltaire ou un autre cadeau au choix pour les jubilaires résidant à domicile.
- 1 x 100^e et 1 x 102^e.

Sortie des aînés

Le mercredi 18 juin 2014, 420 participants (sur 1'765 invités) ont pris part à la traditionnelle sortie des aînés.

Les réjouissances ont eu lieu au Palais des Festivités à Evian.

La journée fut rythmée au son de l'accordéon de M. Chapuis et des tours de magie du clown Kikou.

Il est important de savoir qu'il devient très difficile de trouver des lieux pouvant accueillir plus de 400 personnes et que nous devons, malheureusement, depuis quelques années, refuser des inscriptions, faute de places.



Transport des personnes à mobilité réduite

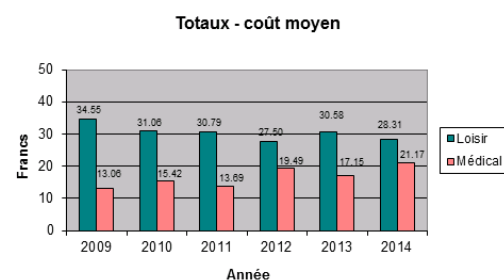
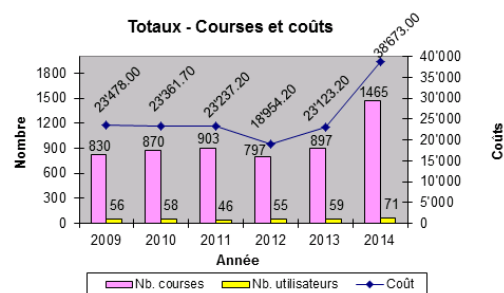
Cette prestation est offerte aux personnes vivant à domicile et ne pouvant pas utiliser les transports publics. Elle leur permet d'effectuer 8 transports par mois au prix de Fr. 3.50 par course, ce qui correspond au prix d'un billet de transports publics pour 2 zones.

Les personnes désirant bénéficier de cette prestation sont soumises à une évaluation qui s'effectue auprès du CMS qui déterminera, si le besoin est avéré, lequel des deux transporteurs officiels (THV ou Taxi Services) sera le mieux adapté.

Cette prestation est régie par une convention signée entre les communes et le Service des assurances sociales et de l'hébergement du Canton de Vaud (SASH). La collaboration a débuté en 2005. Elle découlait de la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de promouvoir le maintien à domicile des personnes dépendantes et de celle des communes, appliquant déjà un système de subventionnement, de pouvoir maîtriser le coût moyen des courses subventionnées.

A noter la progression très importante de cette prestation qui a vu le nombre de bénéficiaires passer à 71 (+ 20 %) et le nombre de courses à 1'465 (+ 63 %). Ces chiffres ne représentent toutefois que 20,6 courses/an par bénéficiaire sur un droit de 96 courses/an.

Quelques chiffres :



	Nombre de bénéficiaires	Nombre de courses subventionnées	Coût moyen par course (en Fr.)
2014	71	1'465	26.40
2013	59	897	25.78
2012	55	797	23.78
2011	46	903	25.73
2010	58	870	26.85
2009	56	830	28.29
2008	48	811	24.24

AUTRES TACHES

Ordonnances d'expulsion – Exécutions forcées – Garde-meubles

Une seule procédure d'expulsion forcée a été menée à terme en 2014. Cette expulsion a donné lieu à un dépôt au garde-meubles.

Au 31 décembre 2014, aucun lot n'était entreposé au garde-meubles.

L'entreposage des meubles est confié à un garde-meubles professionnel. Il est limité à 3 mois (prolongation possible selon la situation). Passé ce délai et après avoir respecté les dispositions légales, si le propriétaire ne reprend pas possession de ses biens, ceux-ci sont liquidés.

CONFERENCE DES MUNICIPAUX ET RESPONSABLES DES AFFAIRES SOCIALES DE L'OUEST

Ces rencontres (5 en 2014) ont pour but premier d'étudier, de partager, sur toute une série de questions touchant à la palette des affaires sociales, et d'essayer d'harmoniser les pratiques. Ces rencontres ont lieu à tour de rôle dans une des huit communes. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Revenu d'insertion.
- Réseaux d'accueil de jour des enfants.
- Transports des personnes à mobilité réduite.
- Prévention de l'endettement et soutien au désendettement.
- ARCOS.
- Plan canicule.
- Soutien aux chômeurs.

- Demandes de soutien d'associations régionales.
- Logements sociaux et prévention des expulsions.
- Taxe au sac.

La Conférence reçoit aussi, sur demande, des institutions ou associations œuvrant dans nos communes.

TRAVAIL – ENTREPRISES – CHOMAGE

Bien que l'Office du travail n'existe plus depuis début 2006, le service traite tous les objets liés au travail.

Ainsi, le registre des entreprises et indépendants, le suivi du chômage, les relations avec l'ORP et l'organisation d'emplois d'insertion dépendent de notre service.

Chômage

- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2013 :³ 449
- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2014 : 474

Emplois d'insertion

En collaboration avec le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), 2 postes sont mis à disposition dans les Services des bâtiments et des travaux. Le but de ces emplois d'insertion subventionnés, d'une durée de 3 ou 6 mois, est d'acquérir de nouvelles connaissances et surtout de maintenir un rythme de travail.

Registre des entreprises et indépendants

Dès 2015, la tenue de ce registre sera assurée par le Service des finances.

Nous avons à fin 2014 : 802 entreprises (y c. EPFL et UNIL)

Qui occupent 12'736 personnes

Durant l'année 2014, nous avons enregistré :

Nouvelles entreprises : 90

Départs d'entreprises : 27

³ Comprend aussi les personnes qui touchent les indemnités de chômage

Pour gérer ce registre des entreprises et indépendants, il a fallu envoyer 108 questionnaires.

OFFICE COMMUNAL DU LOGEMENT

Comme chaque année, l'Office communal du logement est mandaté par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques du Canton de Vaud (SCRIS) afin de recenser les logements et les locaux industriels et commerciaux disponibles.

Les chiffres concernant la Commune d'Ecublens pour l'année 2014 se présentent comme suit :

Au 1^{er} juin 2014, 5 appartements étaient vacants sur la Commune d'Ecublens (contre 3 en 2013).

En parallèle, quelques informations concernant 3 communes voisines :

Bussigny

7 logements étaient disponibles en 2014 (7 en 2013).

Chavannes-près-Renens

Aucun logement n'était disponible en 2014 (1 en 2013).

Lausanne

139 logements étaient disponibles en 2014 (214 en 2013).

Le taux de logements vacants dans le Canton de Vaud au 1^{er} juin 2014 est de 0.7 % (0,6 % en 2013). Selon le SCRIS, 1,5 % est le taux de référence signe d'un marché équilibré.

L'estimation du parc de logements, faite par le SCRIS au 31 décembre 2013, attribue 5'408 logements à la Commune d'Ecublens.

Inscriptions pour des appartements subventionnés au 31 décembre 2014 :

1 ou 1,5 pièce	7
2 ou 2,5 pièces	25
3 ou 3,5 pièces	31
4 et 5 pièces	46
Total	109
	====

Au 31 décembre 2013, nous recensons 123 demandes. Une mise à jour de la validité de ces inscriptions se fait.

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide de la Commune :

- Ch. de la Forêt 14A-E : 54 appartements.

Nombre d'appartements soumis au Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD :

- Ch. de Veilloud 5-7 : 24 appartements *
- Rte du Bois 2-4 : 26 appartements *
- Rue du Villars 11 : 3 appartements *

(* en cours d'application)

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide du Canton :

- Rte Neuve 16-18 et ch. de la Chiésaz 2-4 : 32 appartements.

CVE LES PETITS LOUPS



Le 1^{er} janvier 2014, la garderie-nursery « Vanille-Chocolat », sise au chemin du Suchet 5, ainsi que son personnel, a été reprise par la Commune en étant rattachée au Service des affaires sociales et de la petite enfance. Ce même mois, le groupe des trotteurs (18-36 mois) a été réactivé après son arrêt provisoire en 2013 pendant la période de gestion transitoire « AJESOL ».

Cette structure n'étant plus adaptée à l'accueil des enfants, elle a été déplacée dans des nouveaux locaux, pensés et prévus à cet effet au sein des nouveaux bâtiments de l'Oiseau de l'Ouest. Afin de tour-

ner la page « Vanille-Chocolat », la structure s'est dotée d'un nouveau nom et s'appelle désormais « Les Petits Loups ».

L'avancée des travaux dans la nouvelle structure a nécessité un suivi permanent de la part du service et de la direction afin que le déménagement et l'aménagement se passent au mieux, permettant ainsi son ouverture le 11 août 2014. Les locaux ont été aménagés en répondant aux exigences de l'OAJE (mobilier adapté, cuisine équipée, jardin).

Le personnel quant à lui a pris part au choix de l'agencement des futurs locaux (mobilier, couleurs, etc.). Il s'est investi pleinement, de la préparation du déménagement jusqu'à l'aménagement. L'équipe « Les Petits Loups » a pu prendre possession des lieux pour recevoir les familles dans son nouvel univers accueillant.

Au mois de juin, deux membres de l'équipe ont réussi leurs examens (une éducatrice et une assistante socio-éducative).

Nous tenons à remercier chaleureusement la Commune d'Ecublens pour la mise à disposition des nouvelles infrastructures, ainsi que le soutien et la confiance accordés.

L'équipe, composée de quatre éducatrices jusqu'en juillet 2014, a été remodelée dès la rentrée d'août avec trois éducatrices.

Le jardin d'enfants est ouvert 9 demi-journées par semaine durant les périodes scolaires soit, le matin de 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 (à l'exception du mercredi après-midi), et ce sont donc près de 80 enfants qui se sont partagé les 20 places quotidiennes mises à leur disposition.

Le jardin d'enfants « Les Mouflets » est aussi un lieu d'accueil d'urgence pour les trois communes du réseau AJESOL depuis septembre 2010. Cette prestation, subventionnée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), se veut être une solution de secours pour les parents « empêchés ».

« Les Mouflets » accueillent les enfants dès l'âge de 2 ½ ans jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, à raison de deux demi-journées par semaine et, en fonction des possibilités, trois l'année qui précède l'école enfantine.

*Serge Nicod
Chef du Service des affaires sociales
et de la petite enfance*

◆ ◆ ◆ ◆

JARDIN D'ENFANTS « LES MOUFLETS »



Année 2014 : fête et bonne dose d'émotion.

Voilà 30 ans déjà que le jardin d'enfants a soufflé sa première bougie. Plus de 150 personnes se sont réunies pour fêter dignement ce jubilé, mais également pour rendre hommage à Mme Anne-Marie Boilat, fondatrice du jardin d'enfants qui a pris une retraite bien méritée.

Accueil familial de jour

(Structure d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice)

Situation accueillantes 2014

Accueillantes au 31.12.2014 43

- Ecublens 22
- Chavannes-près-Renens 18
- Saint-Sulpice 3

Cessation d'activité du 01.01.2014 au 31.12.2014 4

- Ecublens 2
- Chavannes-près-Renens 2
- Saint-Sulpice 0

Accueillantes agréées en 2014 7

- Ecublens 3
- Chavannes-près-Renens 3
- Saint-Sulpice 1

Parmi les nombreuses candidates ayant manifesté de l'intérêt pour le travail d'accueillante en milieu familial, seulement 11 d'entre elles ont décidé de poursuivre la procédure. Six candidates ont renoncé après avoir eu connaissance des conditions financières et avantages sociaux. Quatre autres ne remplissaient pas les critères d'admission, à savoir : maîtrise insuffisante du français, logement trop petit, instabilité affective et financière.

Au terme des enquêtes socio-éducatives, 7 nouvelles accueillantes ont obtenu leur autorisation provisoire.

Au long de cette année, 4 accueillantes ont cessé leur activité : 3 pour s'orienter vers un travail extérieur à leur domicile et une a déménagé dans une commune hors réseau.

Le nombre d'accueillantes reste relativement stable entre les départs d'anciennes et les nouvelles arrivées dans le réseau.

Placements 2014

Placements 2014	Ecublens	Chavannes-près-Renens	St-Sulpice	Total
Nombre d'enfants placés durant l'année	45	38	14	97
Résiliations conventions	31	34	7	72
Placements effectifs au 31.12.2014	78	80	25	183
Nombre d'enfants en liste d'attente au 31.12.2014	18	11	4	33

Le nombre d'enfants placés dans le courant de l'année 2014 est de 97. Nous constatons une légère augmentation par rapport à l'année précédente. En revanche, il y a eu 72 résiliations de contrats de placement, ce qui représente 10 de moins cette année. Le nombre des places dénombrées au 31 décembre 2014, y compris les écoliers, est de 183.

En ce qui concerne la pré-inscription des placements, la liste d'attente centralisée, exigée par la FAJE, est devenue opérationnelle dès le 1^{er} juillet 2014. C'est un outil qui permet de mieux gérer les placements, et d'avoir en particulier une meilleure visibilité du nombre d'enfants en attente. Cela engendre aussi des nouvelles collaborations avec les structures collectives et s'avère fort enrichissant.

Cette année, on dénombre au total 132'599 heures facturées aux parents, ce qui constitue une légère augmentation par rapport à l'an dernier.

Activités

Afin d'assurer le suivi, le soutien et la surveillance, des visites régulières sont organisées au domicile des accueillantes. Cette année, ce ne sont pas moins de 50 visites qui ont été effectuées. Celles-ci permettent d'évaluer les conditions d'accueil en milieu familial et de surveiller la qualité de la prise en charge des enfants.

De plus, l'accès à la permanence téléphonique durant la semaine permet d'entretenir des contacts réguliers. Les

accueillantes appellent volontiers pour faire part de leurs difficultés et demander conseil afin de trouver des solutions adaptées. Ces échanges permettent de stimuler la réflexion, d'accompagner et de favoriser la disposition d'un environnement propice au bon développement de l'enfant.

Les entretiens de médiation, c'est-à-dire la gestion des conflits entre les parents et les accueillantes, occupent une place de plus en plus importante dans le suivi des placements. En outre, la gestion des placements et des dépannages ne cesse d'augmenter.

Formation accueillantes

En 2014, 6 accueillantes ont suivi, avec succès, la formation de base comprenant 24 heures de cours, préparation utile à leur activité.

Ce moment formateur qui se veut également convivial, permet de créer des contacts plus étroits entre pairs et de partager des expériences communes. Lors de la remise d'attestation, un apéritif leur est offert, en présence des Autorités et de la coordinatrice. C'est l'occasion de les remercier et de les féliciter, une manière de reconnaître leurs efforts et de leur témoigner de la reconnaissance, ce qui est fort apprécié de ces dernières.

Par ailleurs, toutes les accueillantes ont participé à une rencontre de formation continue organisée par la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour sur le thème « accueillante et fière de l'être ».

Elles ont en outre participé à la rencontre annuelle organisée par le service. Lors de cette soirée, une conférence-débat intitulée « découvrir l'analyse transactionnelle pour m'aider au quotidien dans mon travail d'accueillante en milieu familial » a été mise sur pied avec, comme intervenante, Mme Maryline Authier, formée à la pédagogie, la formation d'adultes, l'analyse transactionnelle en éducation et à la supervision d'équipes.

Collaboration

La collaboration se poursuit avec les partenaires suivants : le Centre social régional (CSR), l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), les écoles de formation

(EESP), la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ), les garderies du réseau AJESOL et autres associations liées à la petite enfance. Nous les remercions pour les excellents rapports entretenus tout au long de l'année.

Il y a eu 4 rencontres organisées par l'OAJE avec les coordinatrices de Lausanne et environs. Ces moments de partage et de réflexion sont fort appréciés et constituent un appui non négligeable, tant au niveau juridique que par rapport à des questions d'ordre général.

L'OAJE a également organisé cette année une rencontre cantonale réunissant toutes les coordinatrices et les Autorités compétentes. Elle a eu lieu le 7 novembre 2014 et ce fût un moment riche en échanges et en partage d'informations.

Les thèmes abordés ont été principalement basés sur les rôles respectifs de chacun, avec la présentation de deux réseaux. L'un d'un point de vue d'une Autorité politique : c'est le réseau AJESOL qui a été présenté par notre Municipale Mme Pascale Manzini. L'autre d'un point de vue d'une Autorité compétente.

En seconde partie, une conférence a été donnée par le pédiatre et thérapeute de famille M. Nahum Frenk intitulé « des sources aux ressources, les ponts sur la rivière de la communication ».

Le tout s'est terminé par un moment festif et convivial autour d'échanges informels.

Nouveautés – Améliorations – Perspectives

Les frais des repas ont été revus à la hausse selon les tranches d'âge concernées. De nouveaux prix sont donc entrés en vigueur dès le 1^{er} septembre 2014. Les prestations de nuit ont également été augmentées. Le but était d'apporter un plus dans la confection des repas, label de qualité. A ce propos, nous avons mis en place des cours de formation sur l'alimentation. Ces cours ont été donnés par une diététicienne rattachée aux Ligues de la santé.

Par ailleurs, un souper annuel sera désormais organisé.

Enfin, dans le courant de l'année, des relais contacts ont été mis sur pied. Au vu de leur succès grandissant, ils seront reconduits en 2015.

Les accueillantes apprécient ces moments où elles peuvent prendre du recul et partager leurs réflexions avec d'autres accueillantes. L'éclairage d'un professionnel pendant ces moments de partage est précieux.

Conclusion

La structure de l'accueil familial doit répondre aux nombreuses demandes des parents pour des solutions de garde pour leurs enfants. Par ailleurs, les demandes pour l'accueil pendant les vacances scolaires sont souvent réitérées. Nous nous efforçons d'y répondre dans la mesure de nos possibilités.

Les accueillantes réalisent un travail de qualité auprès des enfants accueillis et assument une grande responsabilité. Leur reconnaissance n'est pas toujours à la hauteur de leurs espérances, ce qui peut occasionner, parfois, démotivation et frustration.

Nous les remercions pour leur implication tout au long de l'année.

*Au nom de l'accueil familial
Maria Gomez
Coordinatrice de la structure*

